

## REGLEMENT SWIMRUN – LA GRANDE-MOTTE

### Article 1 - L'Organisation

Le SwimRun de La Grande-Motte est organisé par l'association « La Grande-Motte Triathlon ».

### Article 2- Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription. Les concurrents participent à leurs propres risques et ne peuvent pas tenir l'organisation responsable de tout accident, vol ou perte de matériel et/ou objets personnels pouvant survenir pendant la course.

### Articles 3 - Présentation des courses

L'épreuve se déroule en un enchaînement de sections natation et course à pied, sans arrêt du chronométrage, et d'un trait par équipe de 2 personnes.

### Articles 4 - Modalités d'inscriptions

Pour participer, votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou mixte : 1 homme et 1 femme). Inscriptions ouvertes à partir de la catégorie Junior (nés en 1999 et avant).

Pour vous inscrire, chaque concurrent devra fournir :

- Pour les licenciés triathlon: une licence fédérale de Triathlon
- Pour les non licenciés triathlon :
  - un certificat médical de moins d' 1 an « Apte à la pratique du SwimRun ou du Triathlon en compétition »
  - Le Pass Compétition signé et complété

Pour tous les dossiers incomplets, les organisateurs ne pourront pas valider l'inscription et ne vous autoriseront pas à prendre le départ de l'épreuve.

Chaque participant doit présenter une preuve d'identité lors du retrait des dossards de la course.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription en cas de doute.

### Articles 5 - Tarif, dates et clôtures des inscriptions

Le tarif de l'inscription est de 70€ par équipe. Le nombre d'inscrits est fixé à 75 équipes.

Les inscriptions seront closes au plus tard 2 jours (le 06/10/2017 à 23h59) avant l'épreuve sauf si les quotas prévus sont atteints avant. Dans les deux cas, il ne sera alors plus possible de s'inscrire. Pas d'inscriptions sur place.

### Articles 6 - Modalités et dates de remboursement

L'inscription est définitive et les frais engagés ne feront l'objet d'aucun remboursement, excepté pour des raisons médicales (uniquement sur présentation d'un certificat médical) ou autre motif grave apprécié par les organisateurs.

En cas de forfait, les dossards ne peuvent être remis en vente et ce pour des raisons de responsabilités et d'assurances.

### Article 7 - Catégories des concurrents et classements

Tous les participants du SwimRun de La Grande-Motte sont regroupés en entité de binôme : Hommes, Femmes et Mixtes. Ils doivent passer tous les points de contrôle et la ligne d'arrivée ensemble.

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée des 2 membres de l'équipe.

Seront récompensées les trois premières équipes au scratch : Hommes, Femmes et Mixtes, toutes catégories confondues. Il n'y aura pas de classements par catégorie.

## **Article 8 - Équipement fourni par l'Organisation**

Avant le départ, chaque concurrent pourra s'il le souhaite déposer ses affaires dans un sac fermé, sur le site d'arrivée / départ. Une étiquette numérotée à votre dossard, vous sera remise au retrait des dossards. Vous devrez la disposer sur une anse de votre sac, afin qu'il soit facilement identifiable par les bénévoles qui vous les restitueront après l'épreuve.

Fournie à chaque équipe et à retourner à l'organisation, à l'arrivée : 1 puce de chronométrage.

Offert par l'organisation à chaque concurrent : 1 bonnet de natation, 1 sifflet.

## **Article 9 - Vérifications du matériel au départ et pendant la course**

Chaque concurrent devra conserver la totalité de son matériel tout au long de la course. Si une équipe ne parvient pas à amener tout son équipement jusqu'à la ligne d'arrivée, elle sera disqualifiée.

### Matériel obligatoire par équipe :

- 2 Bonnets de natation de la course numérotés, 1 par personne, portés obligatoirement sur la tête sur les parties natation (fournis par l'organisation)
- 2 Sifflets, 1 par personne (fournis par l'organisation)
- 2 Combinaisons isothermes, 1 par personne, adaptée pour la température de l'eau
- 1 Puce de chronométrage (fournie par l'organisation) portée par le capitaine. Perdue ou non retournée, la puce sera facturée 100€

Nul ne pourra prendre le départ, s'il n'est pas doté du matériel obligatoire exigé par l'organisation.

### Matériel autorisé (liste non-exhaustive) :

- Paire de plaquettes
- Pull boy
- Un lien entre les concurrents d'une même équipe

### Matériel interdit, sous peine de disqualification :

- Flotteur ou appareillage gonflable supérieur à 100cm x 60cm
- Tuba, Palmes
- Tout matériel motorisé

Le contrôle du matériel obligatoire sera effectué au départ, afin de vérifier si chaque concurrent possède l'équipement obligatoire ; un contrôle inopiné du matériel pourra par ailleurs être effectué par les organisateurs à tout moment de l'épreuve.

## **Article 10 - Postes de contrôle / Barrières horaires**

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours, et constituent des sites de pointages obligatoires pour les concurrents.

Pas de barrières horaires exceptionnellement pour cette première édition.

Tout binôme n'ayant pas respecté le tracé prévu par les organisateurs lors des points de contrôles, se verra disqualifiée.

## **Article 11 - Abandon**

Tout concurrent qui abandonne doit faire invalider son dossard au poste de contrôle (ou signaleurs) le plus proche et lui remettre son dossard et sa puce, afin qu'il soit neutralisé.

A défaut, les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement des recherches...) et, d'autre part, les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription du concurrent pour les éditions ultérieures.

ATTENTION : Ne jamais quitter la course sans faire invalider le dossard. Votre absence à la fin de l'épreuve donnerait lieu à des recherches pour vous retrouver et les frais engagés seraient à la charge des concurrents.

### **Article 12 - Parcours**

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa globalité. Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée.

Les participants peuvent former et explorer le parcours avant la course, mais doivent respecter les zones traversées.

A tout moment, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours sans préavis.

### **Article 13 - Assistance Médicale**

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par les organisateurs, sera présente sur le site. Elle assurera l'assistance médicale des concurrents. Elle pourra aviser sans délai les organisateurs de l'inaptitude du concurrent à continuer l'épreuve.

### **Article 14 - Assurance**

Les organisateurs ont souscrit pour l'épreuve, un agrément à la F.F.Tri ainsi qu'une assurance en responsabilité Civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Chaque membre de l'équipe doit avoir une responsabilité civile valide.

La responsabilité des organisateurs est dérogée dès abandon, disqualification pour pointage raté, par décision médicale ou autre décision des organisateurs.

### **Article 16 - Assistance mise en place par l'organisation pendant l'épreuve**

Le concurrent pourra bénéficier d'au moins un point de ravitaillement sur le parcours et un à l'arrivée, prévu par les organisateurs.

### **Article 17 - Assistance personnelle**

Les concurrents ne pourront recevoir de l'aide de personnes externes à l'organisation, ce qui exclut toute assistance volante, de type lièvre, accompagnateurs, porteurs d'eau. En cas d'assistance extérieure, l'équipe se verra disqualifiée.

### **Article 18 - Annulation des épreuves**

En cas de force majeure (intempéries exceptionnelles ou interdiction administrative), l'organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.

Le montant des inscriptions ne pourra être remboursé et aucune réclamation, ni responsabilité ne pourra être retenue à son encontre.

### **Article 19 - Motifs de disqualification**

Si les faits ci-dessous sont avérés, la disqualification d'une (ou de plusieurs) équipe ne fera l'objet d'aucun recours et d'aucune discussion et la décision sera irréversible.

- Absence de puce de chronométrage et/ou de bonnet de natation pendant la compétition
- Les concurrents ne sont pas autorisés à utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des avantages, (utilisation de matériel interdit (article 9), d'un quelconque moyen de transport durant l'épreuve...)
- Absence de plus d'un article de l'équipement obligatoire durant la course
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Jets de déchets et/ou dégradation des sites par les concurrents
- Non respect verbal ou gestuel des autres concurrents, bénévoles, spectateurs,...
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve
- État physique d'un concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par avis d'un médecin

- Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de Contrôle

### **Article 20 - Réclamations**

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage complet des résultats provisoires par les organisateurs sur le lieu d'arrivée et feront l'objet d'une décision.

Une réclamation doit contenir les éléments suivants :

- Numéro de l'équipe et signature des deux membres
- Numéro ou nom de l'équipe contre laquelle est dirigée la protestation
- La raison de la protestation
- Si possible le numéro ou nom d'équipes témoins

Une réclamation ne répondant pas aux critères sera ignorée.

Une fois la décision prise par le jury et en tenant compte des impératifs de la course, celle-ci sera communiquée au plus vite aux équipes concernées.

### **Article 21 - Photo, Vidéo et Droits**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

### **Article 22 - Sécurité et Assistance**

Elle est assurée par des postes de contrôle (pointage) et sanitaires (médical), des Secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs - Signaleurs...

Les participants sont tenus d'aider en cas d'urgence si l'organisation le demande.

Les équipes sont tenues à leur meilleure capacité d'aider une autre équipe blessée ou malade.

Il est utile de rappeler que cette épreuve est une course d'équipe avant tout, véhiculant des valeurs d'entraide et de partage.

Un membre de l'organisation de la course pourra arrêter le premier équipier, afin qu'il attende son coéquipier, si la distance entre les deux est jugée trop importante.